



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023-206

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-06-13-00016 - Décision conjointe relative à l'extension de capacité du centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Douai géré par l'association APF France Handicap (4 pages) Page 4

R32-2023-06-13-00018 - Décision relative à l'extension du service d'éducation spéciale de soins à domicile « De l'Escaut » (SESSAD) à Vieux-Condé par transformation de places de l'institut médico-éducatif « La Cigogne » (IME) Condé-sur-Escaut, gérés par l'APEI du valenciennois (4 pages) Page 9

R32-2023-06-13-00020 - Décision relative à l'extension du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « Aquarel » située à Nogent-sur-Oise, géré par l'Association UNAPEI 60 (4 pages) Page 14

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2023-06-13-00007 - Contrôle des structures - Refus d'exploiter - FREX Benoît (3 pages) Page 19

R32-2023-06-14-00004 - Contrôle des structures - Refus d'exploiter - LECOINTE Bertrand (4 pages) Page 23

R32-2023-06-12-00024 - Contrôle des structures - Rescrit -EARL DUCELLIER Thierry.odt (7 pages) Page 28

R32-2023-06-12-00019 - Contrôle des structures - Rescrit - BRASME Pascaline.odt (3 pages) Page 36

R32-2023-06-12-00021 - Contrôle des structures - Rescrit - DALLE Florent.odt (5 pages) Page 40

R32-2023-06-12-00022 - Contrôle des structures - Rescrit - DELBE Luc.odt (3 pages) Page 46

R32-2023-06-12-00025 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL POTEZ BOULOGNE.odt (6 pages) Page 50

R32-2023-06-12-00026 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL ROUSSEL.odt (3 pages) Page 57

R32-2023-06-12-00027 - Contrôle des structures - Rescrit - GAEC BOQUET.odt (12 pages) Page 61

R32-2023-06-12-00028 - Contrôle des structures - Rescrit - GAEC DES DEUX CANTONS.odt (11 pages) Page 74

R32-2023-06-12-00029 - Contrôle des structures - Rescrit - HACCART Alexandre.odt (4 pages) Page 86

R32-2023-06-12-00020 - Contrôle des structures - Rescrit - Rescrit -COILLOT DELABY Christie.odt (6 pages) Page 91

R32-2023-06-12-00030 - Contrôle des structures - Rescrit - SCEA FERME DE
MONTPLAISIR.odt (6 pages)

Page 98

R32-2023-06-12-00023 - Contrôle des structures - Rescrit -EARL DU PONT D
AIX.odt (4 pages)

Page 105

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-06-13-00016

Décision conjointe relative à l'extension de
capacité du centre d'action médico-sociale
précoce (CAMSP) de Douai géré par
l'association APF France Handicap

**DECISION CONJOINTE RELATIVE A L'EXTENSION DE CAPACITE DU CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE
PRECOCE (CAMSP) DE DOUAI GERE PAR L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP**

**Le directeur général de l'Agence
régionale de santé**

**Le président du Conseil départemental
du nord**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9, R.313-9, D.312-0-1 à D.312-0-3, D.313-2, D.313-10 à D.313-14 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé de la Région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu le schéma départemental des solidarités humaines 2018-2022 ;

Vu la délibération n°DGASOL 2020/115 du 16 novembre 2020, relative à l'engagement du département dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ;

Vu la délibération n°DGASOL 2020/157 du 16 novembre 2020, relative à feuille de route départementale 2020-2025 pour la protection de l'enfant ;

Vu la décision conjointe du 22 décembre 2015 relative au renouvellement du CAMSP de Douai, géré par l'association APF France Handicap et portant la capacité à 200 places ;

Vu la demande de l'APF France Handicap réceptionnée à l'ARS le 16 janvier 2023 ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs et besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le Projet Régional de Santé 2018-2028 ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement prévus aux articles L.312-8 et L.312-9 du CASF ;

Considérant que le projet présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations octroyées par la CNSA ;

Considérant que le projet d'extension constitue une extension non importante, dont l'autorisation ne nécessite pas la mise en œuvre de la procédure d'appel à projets mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les travaux qualité lancés par la délégation interministérielle à l'autisme ;

Considérant d'une part que ce projet s'inscrit dans un contexte de tension de l'offre avec une liste d'attente conséquente, et d'autre part que l'organisme gestionnaire est en capacité de déployer rapidement une réponse à ces besoins ;

DECIDENT CONJOINTEMENT

Article 1 – L'APF France Handicap est autorisée à modifier la capacité du CAMSP de Douai par une extension de 12 places, à compter de la présente décision.

La capacité totale est ainsi portée de 200 places à 212 places pour des enfants de 0 à 6 ans présentant tout type de handicap.

Article 2 – Cette opération sera enregistrée au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS):

- Numéro de l'entité juridique (EJ) : 750719239
- Numéro de l'établissement (ET) : 590035473

Article 3 – En application de l'article L.313-5 du code de l'action sociale et des familles, la durée de validité de l'autorisation initiale n'est pas prorogée.

Article 4 – La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée à la transmission d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

Article 5 – Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes, conformément à l'article L.313-1 du CASF. En vertu de l'article L.313-1 du même Code, l'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

Article 6 – La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception au représentant légal de l'APF France Handicap – 17, boulevard Auguste Blanqui – 75013 PARIS.

Article 7 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 8 – La directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS Hauts-de-France et le directeur général des services départementaux du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai,
- Monsieur le directeur de la maison départementale des personnes handicapées du Nord ;
- Monsieur le maire de Douai.

Fait en deux exemplaires,

A Lille, le **13 JUIN 2023**

Pour le Directeur Général et par
délégation,
La Directrice de l'offre médico-sociale



Anne CREQUIS

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Enfance Famille Santé



Anne DEVREESE

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-06-13-00018

Décision relative à l'extension du service d'éducation spéciale de soins à domicile « De l'Escaut » (SESSAD) à Vieux-Condé par transformation de places de l'institut médico-éducatif « La Cigogne » (IME) Condé-sur-Escaut, gérés par l'APEI du valenciennois

**DECISION RELATIVE A L'EXTENSION DU SERVICE D'ÉDUCATION SPECIALE DE SOINS A DOMICILE « DE L'ESCAUT »
(SESSAD) A VIEUX-CONDE PAR TRANSFORMATION DE PLACES DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF « LA CIGOGNE »
(IME) CONDE-SUR-ESCAUT A RONCHIN, GERES PAR L'APEI DU VALENCIENNOIS**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.312-1, L.313-1 et suivants, R.313-9, D.312-0-1 à D.312-0-3, D 312-166 à D 312-169, D.313-10 à D.313-14, D 313-2 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé de la Région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 16 octobre 2017 portant modification de l'autorisation de l'IME « La Cigogne » à Ronchin, géré par l'APEI du Valenciennois, et établissant la capacité totale autorisée à 95 places ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 15 novembre 2020 portant extension de la capacité du SESSAD de l'Escaut à Vieux-Condé, géré par l'APEI du Valenciennois, et établissant la capacité totale autorisée à 35 places ;

Vu la demande présentée par l'APEI du Valenciennois et réceptionnée à l'ARS le 15 mai 2023 ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs et besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le Projet Régional de Santé 2018-2028 ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement prévus aux articles L. 312-8 et L. 312-9 du CASF ;

Considérant que le projet d'extension du SESSAD « de l'Escaut » est réalisé par redéploiement de places de l'IME « La Cigogne » situé à Ronchin ;

Considérant que le projet de l'organisme gestionnaire constitue un projet d'intérêt général en contribuant à permettre d'apporter aux personnes en situation de handicap et à leurs familles une réponse de proximité dans le cadre d'un plan d'action relatif à l'adéquation entre l'offre d'accompagnement existante et les besoins effectifs des enfants sur le territoire ;

Considérant que ce projet s'effectue à coût constant et ne nécessite pas la mobilisation de financement complémentaire ;

DECIDE

Article 1 – L'APEI du Valenciennois est autorisée à étendre la capacité du SESSAD « de l'Escaut, à Vieux-Condé, de 5 places par une transformation de 2 places de l'IME « La Cigogne » à compter de la date de la présente décision.

La capacité totale autorisée du SESSAD est ainsi portée de 35 places à 40 places dont 2 places de prise en charge précoce.

Les bénéficiaires sont des enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle.

Article 2 – La capacité totale autorisée de l'IME « La Cigogne » à Condé-sur-Escaut s'établit en conséquence à 93 places réparties de la manière suivante :

- 78 places pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle,
- 15 places pour des enfants et adolescents présentant un polyhandicap.

Article 3 – Cette opération sera enregistrée au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS):

- Numéro de l'entité juridique (EJ) : 590799953
- Numéro de l'établissement (ET) SESSAD : 590050332
- Numéro de l'établissement (ET) IME : 590785135

Article 4 : En application de l'article L.313-5 du code de l'action sociale et des familles, la durée de validité des autorisations n'est pas modifiée.

Article 5 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée à la transmission d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

Article 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes, conformément à l'article L 313-1 du CASF. En vertu de l'article L 313-1 du même code, l'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

Article 7 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 8 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception au représentant légal de l'APEI du Valenciennois – 2a avenue des sports –59410 Anzin.


Article 9 : La directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Madame la directrice de la caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut,
- Monsieur le directeur de la maison départementale des personnes handicapées du Nord,
- Monsieur le maire de Vieux-Condé,
- Monsieur le maire de Condé-sur-Escaut.

Fait à Lille, le **13 JUIN 2023**

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de l'offre médico-sociale

Anne CREQUIS



Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-06-13-00020

Décision relative à l'extension du service
d'éducation spéciale et de soins à domicile
(SESSAD) « Aquarel » située à Nogent-sur-Oise,
gérée par l'Association UNAPEI 60

**DECISION RELATIVE A L'EXTENSION DU SERVICE D'ÉDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)
« AQUARELLE » SITUE A NOGENT-SUR-OISE, GERE PAR L'ASSOCIATION UNAPEI 60**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9, R.313-9, D.312-0-1 à D.312-0-3, D.313-2, D.313-10 à D.313-14 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé de la Région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 17 novembre 2021 relative à l'extension du SESSAD « Aquarelle » situé à Nogent-sur-Oise, géré par l'association UNAPEI 60 et portant la capacité totale autorisée à 114 places ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande présentée par l'UNAPEI 60 et réceptionnée à l'ARS le 13 avril 2023 ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs et besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le Projet Régional de Santé 2018-2028 ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement prévus aux articles L. 312-8 et L. 312-9 du CASF ;

Considérant que le projet présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations octroyées par la CNSA ;

Considérant que le projet d'extension portant sur une augmentation de plus de 30 % de la capacité initiale constitue une opération dépassant le seuil prévu par l'article D.313-2 du code de l'action sociale et des familles et nécessitant en conséquence la mise en œuvre d'un appel à projets en application du droit commun ;

Considérant qu'en application des dispositions du V de l'article D.313-2 du code de l'action sociale et des familles, il peut être dérogé aux seuils prévus aux I à IV et appliqué un seuil plus élevé que celui résultant de ces dispositions lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie et pour tenir compte des circonstances locales et à la condition que la dérogation n'ait pas pour effet de retenir un seuil dépassant 100 % d'augmentation de la capacité autorisée ou 100 % d'augmentation des produits de la tarification ;

Considérant que la capacité retenue pour le calcul de l'extension est de 68 places ;

Considérant que l'extension n'a pas pour effet de retenir un seuil dépassant 100 % d'augmentation de la capacité autorisée ;

Considérant d'une part que ce projet s'inscrit dans un contexte de tension de l'offre avec une liste d'attente conséquente, et d'autre part que l'UNAPEI 60 est en capacité de déployer rapidement une réponse à ces besoins ;

Considérant que cette extension de 5 places de la capacité du SESSAD « Aquarel » remplit les conditions de dérogation aux seuils prévus à l'article D.313-2 du code de l'action sociale et des familles : liste d'attente de demandes conséquente, capacité du porteur à répondre rapidement aux besoins ;

Considérant qu'au regard de ces éléments, il est dérogé à l'application des seuils fixés à l'article D.313-2 du code de l'action sociale et des familles ;

D E C I D E

Article 1 – L'association UNAPEI 60 est autorisée, à compter de la date de la présente décision, à modifier la capacité du SESSAD « Aquarel » par une extension de 5 places pour enfants et adolescents présentant des troubles du spectre de l'autisme.

L'adresse administrative se situe 9 rue Ronsard 60180 Nogent sur Oise.

La capacité totale autorisée est ainsi portée à 119 places réparties comme suit :

- 50 places pour enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle,
- 59 places pour enfants et adolescents présentant des troubles du spectre de l'autisme, dont 12 places dédiées à l'accompagnement précoce,

- 10 places correspondant à un accompagnement en unité d'enseignement en élémentaire pour enfants de 6 à 11 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme à l'école George Dartois de Beauvais.

Article 2 – Cette opération sera enregistrée au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS):

- Numéro de l'entité juridique (EJ) : 600107023
- Numéro de l'établissement (ET) : 600009286

Article 3 – En application de l'article L.313-5 du code de l'action sociale et des familles, la durée de validité de l'autorisation de renouvellement n'est pas prorogée.

Article 4 – La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée à la transmission d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de la structure aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

Article 5 – Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. En vertu de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

Article 6 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 7 – La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception au représentant légal de l'association UNAPEI de l'Oise – 64 rue de Litz – 60600 ETOUY.

Article 8 – La directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise,
- Madame la directrice de la maison départementale des personnes de l'Oise,
- Monsieur le maire de Nogent-sur-Oise.

Fait à Lille, le **13 JUIN 2023**

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de l'offre médico-sociale


Anne CREQUIS

DRAAF

R32-2023-06-13-00007

Contrôle des structures - Refus d'exploiter - FREX
Benoît



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDT de l'Aisne
Service Agriculture**

**MONSIEUR FREX BENOIT
27 NESLES NOUVEAU
02400 NESLES-LA-MONTAGNE**

Réf. : 02-2023-002
Réf DRAAF : 173

**Arrêté préfectoral portant refus relatif à une demande d'autorisation préalable
d'exploiter**

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 05 septembre 2022 ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur FREX Benoît, dont le siège social est situé à NESLES-LA-MONTAGNE, pour une superficie de 29 hectares (ha) 41 ares (a) 89 centiares (ca), enregistrée complète le 04 janvier 2023 ;

Vu la prolongation de la demande d'autorisation d'exploiter de Monsieur FREX Benoît en date du 04 mai 2023, portant le délai de fin d'instruction au 05 juillet 2023 ;

Vu la demande de la SCEA DE LA NOUETTE représentée par Messieurs JARRY Stéphane et Didier, dont le siège d'exploitation est situé à ESSOMES-SUR-MARNE pour une superficie de 53ha22a52ca enregistrée complète le 09 mars 2023 ;

Vu que les deux demandes sont concurrentes partielles sur la parcelle cadastrée XV 44 sises sur le territoire de la commune de ESSOMES-SUR-MARNE pour une superficie de 29 ha 41 a 89 ca ;

Vu l'avis de la CDOA en date du 02 juin 2023 ;

Considérant la surface sollicitée de 29ha41a89ca ;

Considérant que la fin du délai de publicité pour ces parcelles était fixée au 19 mars 2023 ;

Considérant de ce fait qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA susvisé ;

Considérant que la surface de 29ha41a89ca provenant de l'exploitation de Monsieur CORE Christian est constituée en partie de prairies permanentes ;

Considérant que les demandes portant sur des prairies permanentes donne lieu à une priorité spécifique avant l'application des ordres de priorité définis au b de l'article 3 du SDREA ;

Considérant le a de l'article 3 du SDREA, « les parcelles implantées en prairies permanentes au sens de la politique agricole commune. Dans le cas spécifique de demandes portant sur des parcelles implantées en prairies permanentes, les exploitations comportant de l'élevage herbivore existant ou prévu dans le projet d'exploitation pour les nouveaux installés sont prioritaires sur toute autre demande » ;

Considérant que la demande de Monsieur FREX Benoît consiste en l'agrandissement de son exploitation par la reprise d'une superficie de 29ha41a89ca ;

Considérant que Monsieur FREX Benoît ne dispose pas d'un élevage bovin ;

Considérant que la demande de la SCEA DE LA NOUETTE consiste en l'agrandissement de son exploitation par la reprise d'une superficie de 53ha22a22ca ;

Considérant que la SCEA DE LA NOUETTE dispose d'un élevage bovins ;

Considérant que la demande de Monsieur FREX Benoît n'est, par conséquent, pas prioritaire par rapport à la demande de la SCEA DE LA NOUETTE ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur FREX Benoît n'est pas autorisé à exploiter la parcelle cadastrée XV 44 sur le territoire de la commune de ESSOMES-SUR-MARNE d'une surface totale de 29ha41a89ca provenant de l'exploitation de Monsieur CORE Christian à ESSOMES-SUR-MARNE.

Article 2

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification :

- en déposant un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles), par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions sous-mentionnées.
- directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 13 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La cheffe adjointe du service régional de la
performance économique et environnementale
des entreprises



Juliette ASPAR

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-06-14-00004

Contrôle des structures - Refus d'exploiter -
LECOINTE Bertrand



**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM de la Somme
Service de l'économie agricole**

Réf. : 2380260
Réf DRAAF : 182

Monsieur LECOINTE Bertrand
8 route du marquet, sailly
76390 VIEUX ROUEN/BRESLE

Arrêté préfectoral portant refus relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 5 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) Hauts-de-France ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur LECOINTE Bertrand dont le siège social se situe à VIEUX ROUEN/BRESLE d'une surface totale de 0,7750 hectares (ha), enregistrée complète le 15 mai 2023 ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur GAFFET Frédéric dont le siège social se situe à ALLERY d'une superficie totale de 3,5932 ha enregistrée complète le 27 mars 2023 ;

Vu que les deux demandes sont en concurrence sur la parcelle cadastrée ZM55 sise sur le territoire de la commune de MAISNIERES pour une superficie de 0,7750 ha ;

Vu l'avis défavorable de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme en date du 7 juin 2023 ;

Considérant la surface sollicitée de 0,7750 ha ;

Considérant que la fin du délai de publicité pour ces parcelles était fixée au 30 mai 2023 ;

Considérant de ce fait qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA des Hauts-de-France ;

Considérant que la demande de Monsieur LECOINTE Bertrand consiste en l'agrandissement de son exploitation par la reprise d'une superficie supplémentaire de 0,7750 ha ;

Considérant que Monsieur LECOINTE Bertrand est exploitant individuel sans revenus extra-agricole, soit à 1 UTA_{c,p=0,8} (unité de travail annuelle corrigée pondérée) définie à l'article 1 du SDREA susvisé ;

Considérant que Monsieur LECOINTE Bertrand met actuellement en valeur une surface de 106,0878 ha ;

Considérant que Monsieur LECOINTE Bertrand souhaite mettre en valeur une surface de 106,8628 ha, soit 106,8628 ha/ UTA_{c,p=0,8}, dont l'indicateur pour les ordres de priorité (IPOP) défini à l'article 1 du SDREA est compris entre 1 et 1,5 fois inclus le seuil de contrôle après opération ;

Considérant que Monsieur LECOINTE Bertrand relève du 2^{ème} rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA susvisé ;

Considérant que la demande de Monsieur GAFFET Frédéric consiste en l'agrandissement de son exploitation par la reprise d'une superficie supplémentaire de 3,5932 ha ;

Considérant que Monsieur GAFFET Frédéric est exploitant individuel sans revenus extra-agricoles, soit à 1 UTA_{c,p=0,8} définie à l'article 1 du SDREA susvisé ;

Considérant que Monsieur GAFFET Frédéric met actuellement en valeur une surface de 61,66 ha ;

Considérant que Monsieur GAFFET Frédéric souhaite mettre en valeur une surface de 65,2532 ha, soit 65,2532 ha/ UTA_{c,p=0,8}, dont l'indicateur pour les ordres de priorité (IPOP) défini à l'article 1 du SDREA est inférieur à 1 fois inclus le seuil de contrôle après opération ;

Considérant que Monsieur GAFFET Frédéric relève du 1^{er} rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA susvisé ;

Considérant que la demande de Monsieur LECOINTE Bertrand n'est, par conséquent, pas prioritaire par rapport à la demande de Monsieur GAFFET Frédéric ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1°

Monsieur LECOINTE Bertrand à VIEUX ROUEN/BRESLE n'est pas autorisé à exploiter une surface de 0,7750 ha de terres, objet de la demande dont les références cadastrales sont listées en annexe.

Article 2

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification :

- en déposant un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles), par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.
- directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans la région des Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 14 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation
La cheffe adjointe du service régional de
la performance économique environnementale
des entreprises



Juliette ASPAR

ANNEXE

Liste des parcelles objet du refus d'exploiter de la demande n° 2380260

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur LECOINTE Bertrand à VIEUX ROUEN/BRESLE

N° dossier	Communes	Références cadastrales	Superficie (ha)
2380260	MAISNIERES	ZM 55	0.7750

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-06-12-00024

Contrôle des structures - Rescrit -EARL
DUCELLIER Thierry.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :

DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-23210
Réf. DRAAF : 109

EARL DUCELLIER Thierry
Monsieur DUCELLIER Vincent
17 rue zolan
62390 LE PONCHEL

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 28/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur DUCELLIER Vincent au sein de l'EARL DUCELLIER Thierry sans apport de superficie.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur DUCELLIER Vincent remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur DUCELLIER Vincent est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/6

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23210**

Monsieur DUCELLIER Vincent demeurant à **LE PONCHEL** a déposé un rescrit pour : 114 ha 55 a 00 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
AUXI LE CHATEAU	ZM 31p	1,029
AUXI LE CHATEAU	ZI 8	0,772
AUXI LE CHATEAU	ZK 30	1,1595
AUXI LE CHATEAU	ZL 34	3,263
AUXI LE CHATEAU	ZL 3	1,399
AUXI LE CHATEAU	AL 207	0.8992
AUXI LE CHATEAU	ZL 17	0,43
AUXI LE CHATEAU	ZK 2	0,805
GENNES IVERGNY	B 290	1,0002
GENNES IVERGNY	ZH 48	1,054
GENNES IVERGNY	ZE 34	0,285
GENNES IVERGNY	ZD 25	6,428
GENNES IVERGNY	ZH 47	1,85
GENNES IVERGNY	B 308	0,3132
GENNES IVERGNY	B 296	0,18
GENNES IVERGNY	B 291	0,5678
GENNES IVERGNY	B 292	0,6715
GENNES IVERGNY	B 317	1,8486
LE PONCHEL	AB 157	0,668
LE PONCHEL	AH 94	0,0426
LE PONCHEL	AH 95	0,391
LE PONCHEL	AH 96	1,1307
LE PONCHEL	AD 13	0,0525
LE PONCHEL	AD	0,7177
LE PONCHEL	AD 110	0,7176
LE PONCHEL	AD 69	0,5906
LE PONCHEL	AD 108	0,7177
LE PONCHEL	AB 62	1,429
LE PONCHEL	AB 63	0,074
LE PONCHEL	AB 64	0,4407
LE PONCHEL	AB 65	0,2085
LE PONCHEL	AB 68	0,1954

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
LE PONCHEL	AB 69	0,1954
LE PONCHEL	AB 71	0,243
LE PONCHEL	AB 74	0,927
LE PONCHEL	AB 94	0,2315
LE PONCHEL	AB 153	0,3223
LE PONCHEL	AD 54	1,6525
LE PONCHEL	AB 44	0,357
LE PONCHEL	AB 70	0,994
LE PONCHEL	AB 11	0,4072
LE PONCHEL	AB 22	0,3139
LE PONCHEL	AB 33	0,2303
LE PONCHEL	AB 73	0,4419
LE PONCHEL	AD 65	2,343
LE PONCHEL	AD 63	1,678
LE PONCHEL	AD 68	0,918
LE PONCHEL	AD 31	0,2613
LE PONCHEL	AC 415 + 416	1,5711
LE PONCHEL	AD 71	0,2598
LE PONCHEL	AH 217	0,9565
LE PONCHEL	AH 221	0,0061
LE PONCHEL	AH 222	0,002
LE PONCHEL	AD 7	1,2061
LE PONCHEL	AD 8	1,2398
LE PONCHEL	AB 13	0,4748
LE PONCHEL	AC 430	7,212
LE PONCHEL	AD 53	0,115
LE PONCHEL	AB 31	1,94
LE PONCHEL	AB 32	5,049
LE PONCHEL	AB 102	0,8361
LE PONCHEL	AD 11	0,54
LE PONCHEL	AH 124	0,0638
LE PONCHEL	AH 125	0,04525
LE PONCHEL	AD 101	0,87
LE PONCHEL	AD 72	0,26
LE PONCHEL	AE 58	0,39
LE PONCHEL	AB 49	0,5
LE PONCHEL	AD 73	0,36

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
LE PONCHEL	AE 206	0,0584
LE PONCHEL	AE 208	0,0357
LE PONCHEL	AE 210	0,2251
LE PONCHEL	AE 213	0,0573
LE PONCHEL	AB 81	0,4249
LE PONCHEL	AB 103	0,1337
LE PONCHEL	AB 106	0,1323
LE PONCHEL	AB 152	0,4057
LE PONCHEL	AH 2	1,3767
LE PONCHEL	AH 123	0,0209
LE PONCHEL	AH 296	0,2664
LE PONCHEL	AH 298	0,3926
LE PONCHEL	AD 33	0,9137
LE PONCHEL	AD 32	1,9451
LE PONCHEL	AB 101	2,1246
LE PONCHEL	AD 52	4,6935
LE PONCHEL	AE 238	0,1305
LE PONCHEL	AB 16	0,2463
LE PONCHEL	AH 55	0.2950
LE PONCHEL	AH 22	0.3218
LE PONCHEL	AH 21	0.1350
LE PONCHEL	AC 417	0,474
LE PONCHEL	AC 419	0,0677
LE PONCHEL	AH 76	0.20
LE PONCHEL	AH 3	0.4050
LE PONCHEL	AH 30+31	0,13
LE PONCHEL	AH 30+31	0,13
LE PONCHEL	AH 32	0,098
LE PONCHEL	AD38	0,64
LE PONCHEL	AD39	0,05
VAULX LES AUXI	B 77	1,3972
VAULX LES AUXI	B 151	0,221
VAULX LES AUXI	B 154	0,2058
VAULX LES AUXI	B 148	1,0777
VAULX LES AUXI	A 26	0,1972
VAULX LES AUXI	A 27	0,22
VAULX LES AUXI	B 58	0,1777

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
VAULX LES AUXI	C 133	0,4427
VAULX LES AUXI	C 141	0,3344
VAULX LES AUXI	A 124	0,603
VAULX LES AUXI	C 136	0,3961
VAULX LES AUXI	A 177	0,9482
VAULX LES AUXI	A 46	0,17
VAULX LES AUXI	B 27	0,16
VAULX LES AUXI	B 37	0,31
VAULX LES AUXI	B 91	0,55
VAULX LES AUXI	B 107	0,3971
VAULX LES AUXI	B 108	0,24
VAULX LES AUXI	B 205	0,2232
VAULX LES AUXI	A 28	0,2258
VAULX LES AUXI	A 55	0,4136
VAULX LES AUXI	A 178	0,4131
VAULX LES AUXI	B 26	0,11
VAULX LES AUXI	B 42	0,2139
VAULX LES AUXI	B 83	0,4389
VAULX LES AUXI	B 90	0,3313
VAULX LES AUXI	B 104	0,0404
VAULX LES AUXI	B 105	0,0739
VAULX LES AUXI	B 106	0,2451
VAULX LES AUXI	C 130	0,6686
VAULX LES AUXI	C 169	0,2116
VAULX LES AUXI	A 51	0,1698
VAULX LES AUXI	B 14	0,2107
VITZ SUR AUTHIE	ZB 45	2,34
VITZ SUR AUTHIE	ZB 22p	0,2
VITZ SUR AUTHIE	ZB 22p	0,3216
VITZ SUR AUTHIE	ZB 20	3,759
VITZ SUR AUTHIE	ZB 21	2,433
VITZ SUR AUTHIE	ZB 46	1,781
VITZ SUR AUTHIE	ZB 47	3,268
VITZ SUR AUTHIE	ZB 49	1,215
VITZ SUR AUTHIE	ZB 50	0,358
VITZ SUR AUTHIE	ZB 33	2,149
VITZ SUR AUTHIE	ZB 48	0,5

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
WILLENCOURT	ZA 42	0,529
WILLENCOURT	AC 4, AC6, AC7, AC8, AC9, AC10, AC17, AC1, AC5	4,8605

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

7/6

DRAAF

R32-2023-06-12-00019

Contrôle des structures - Rescrit - BRASME
Pascaline.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

Service instructeur :

**DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Réf. :62-23197
Réf. DRAAF : 112

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Madame BRASME Pascaline
25 rue de Saint-Pol
62270 CONCHY SUR CANCHE

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 19/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 8 ha 36 a 00 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

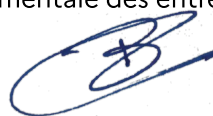
Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23197

Madame BRASME Pascaline demeurant à **CONCHY SUR CANCHE** a déposé un rescrit pour 0,9660 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficie
CONCHY SUR CANCHE	ZE49	0 ha 96 a 60 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

3/3

DRAAF

R32-2023-06-12-00021

Contrôle des structures - Rescrit - DALLE
Florent.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :

DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-23208
Réf. DRAAF : 114

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Monsieur DALLE Florent
6 rue de pernes
62550 BOURS

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 27/04/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant à votre passage d'associé d'un GAEC à une entreprise individuelle.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que vous disposez déjà de l'autorisation d'exploiter sur les parcelles objet de la demande.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/5

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23208**

Monsieur DALLE Florent demeurant à **BOURS** a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 84 ha 23 a 42 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
BOURS	ZD0077	1 ha 58 a 38 ca
	ZL 0020	ha 80 a 00 ca
	ZD 0091	ha 32 a 81 ca
	B1070	1 ha 05 a 16 ca
	B1086	10 ha 87 a 20 ca
	B589	1 ha 21 a 10 ca
	ZH0001	1 ha 72 a 37 ca
	ZH0015	2 ha 32 a 74 ca
	ZI0006	5 ha 30 a 93 ca
	ZD 071	ha 53 a 14 ca
	ZI 013	2 ha 00 a 54 ca
	ZL 0021	1 ha 60 a 00 ca
	B 0090	ha 4 a 75 ca
	B 0091	ha 2 a 75 ca
	B 0093	ha 48 a 75 ca
	B0089	ha 3 a 30 ca
	ZD 0094	ha 75 a 36 ca
	ZD 0095	ha 35 a 01 ca
	ZD 0096	1 ha 08 a 31 ca
	ZI 0049	2 ha 12 a 06 ca
	ZL 0027	ha 25 a 45 ca
	ZL 0027	ha 12 a 72 ca
	ZL 0029	ha 20 a 62 ca
	ZL 0029	ha 6 a 87 ca
	ZL 0022	1 ha 11 a 85 ca
	ZI 0073	ha 42 a 73 ca
	ZD 0085	ha 99 a 84 ca
	ZD 0111	ha 37 a 28 ca
	ZD 0111	ha 74 a 56 ca
	ZI 0014	2 ha 90 a 76 ca
ZD 0078	2 ha 08 a 99 ca	
ZD 0109	1 ha 16 a 05 ca	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
	ZD 0108	ha 42 a 77 ca
	ZD 0108	ha 21 a 38 ca
	ZL 0030	ha 5 a 15 ca
BOURS	ZL 0030	ha 20 a 64 ca
	ZL 0025	ha 96 a 57 ca
	ZL 0032	ha 18 a 64 ca
	B0134	ha 57 a 55 ca
	ZL0031	ha 21 a 02 ca
	ZD 0105	4 ha 02 a 41 ca
	ZL0026	ha 39 a 45 ca
	ZD 0065	ha 34 a 39 ca
	ZI 0050	ha 40 a 47 ca
	ZL 0028	ha 22 a 87 ca
	ZL 0028	ha 7 a 62 ca
	ZL 0034	2 ha 32 a 33 ca
	ZL 0034	1 ha 16 a 17 ca
	ZL 0044	ha 21 a 74 ca
	ZL 0044	ha 10 a 86 ca
	ZI 0016	ha 71 a 72 ca
	ZI 0015	ha 95 a 60 ca
	ZL 0045	1 ha 46 a 90 ca
	ZL 0055	2 ha 75 a 35 ca
	ZD 0070	ha 86 a 38 ca
	ZD84	ha 64 a 00 ca
	ZI 0072	ha 42 a 72 ca
	ZL 0033	ha 17 a 25 ca
	ZD 0165	3 ha 13 a 61 ca
	B1123	ha 65 a 50 ca
	ZD 0107	ha 52 a 03 ca
	ZD 0106	1 ha 22 a 39 ca
	ZI 31	1 ha 91 a 40 ca
	ZD 0090	ha 79 a 36 ca
	ZL 0048	ha 41 a 18 ca
	ZL 0014	ha 20 a 00 ca
	B0031	2 ha 48 a 50 ca
ZD 0110	ha 60 a 08 ca	
ZL 0047	ha 46 a 54 ca	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
FLORINGHEM	ZA 0107	ha 56 a 00 ca
	ZC 0087	ha 40 a 00 ca
MAREST	B0041	ha 13 a 00 ca
	B0030	ha 4 a 60 ca
	B00334	ha 4 a 50 ca
	B0067	ha 23 a 10 ca
	B0070	ha 9 a 60 ca
MAREST	B0281	ha 5 a 00 ca
	B0046	1 ha 47 a 70 ca
	B 0021	ha 41 a 50 ca
	B0034	ha 8 a 30 ca
	B0036	ha 42 a 00 ca
	B0066	1 ha 06 a 00 ca
	B0071	ha 18 a 60 ca
	B0278	ha 2 a 70 ca
	B 0042	ha 28 a 50 ca
	B 0047	ha 52 a 80 ca
	B0052	ha 78 a 60 ca
	B69	ha 16 a 00 ca

DRAAF

R32-2023-06-12-00022

Contrôle des structures - Rescrit - DELBE Luc.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

Service instructeur :

**DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Réf. :62-23205
Réf. DRAAF : 110

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Monsieur DELBE Luc
2 hameau de la bouloye
62130 WAVRANS SUR TERNOISE

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 25/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 58 ha 25 a 60 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'C' intertwined.

Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23205**

Monsieur DELBE Luc demeurant à **WAVRANS SUR TERNOISE** a déposé un rescrit pour : 0,9660 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie
CONTEVILLE EN TERNOIS	A191	ha a 30 ca
	A190	ha 31 a 70 ca
	A203	ha 64 a 60 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

3/3

DRAAF

R32-2023-06-12-00025

Contrôle des structures - Rescrit - EARL POTEZ
BOULOGNE.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :

DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-23183

Réf. DRAAF : 102

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

EARL POTEZ BOULOGNE

Mesdames, Messieurs, LANNEZ Pauline,
POTEZ Laurane, POTEZ Benoît, POTEZ
Pierre

Lieu-dit Witrethun

62250 LEULIGHEN-BERNES

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 12/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Madame LANNEZ Pauline au sein de l'EARL POTEZ BOULOGNE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Madame LANNEZ Pauline remplit la condition de capacité professionnelle,
- Madame LANNEZ Pauline est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

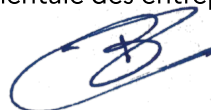
Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23183

LANNEZ Pauline demeurant à **LEULIGHEN-BERNES** a déposé un rescrit pour : 113,7046 ha

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Fisc	CLASSE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)					Genre	Culture					
62	052	C	00031		B	0468		02	T					036 79
								* TOTAL DU COMPTE =						036 79
62	052	P	00055		B	0173		01	T					174 83
					B	0469		02	T					132 01
								* TOTAL DU COMPTE =						306 84
					* TOTAL COMMUNE D'AUDEMBERT									343 63
62	089	H	00013	O	D	0092		03	T					105 88
					D	0112		03	T					206 60
								* TOTAL DU COMPTE =						312 48
62	089	P	00023		D	0029		04	T					113 43
					D	0034		B 05	P					096 67
					D	0036		04	T					144 71
					D	0069		03	T					135 93
					D	0073		03	T					102 14
					D	0076		03	T					339 03
					D	0067		02	T					064 48
					D	0090		03	T					138 29
					D	0094		03	T					328 96
								* TOTAL DU COMPTE =						1463 84
62	089	P	00035		B	0096		03	T					109 63
					B	0117		02	T					074 90
					B	0177		J 02	T					096 04

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																						
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE											
DEPT	COM	L	NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Frac	CLASSE	TOURNE	COURBE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca						
62	089	P	00035			B 0177			K 03	T						19206						
						B 0198				04	T								08590			
						C 0031						02	P							05200		
						C 0033						02	P								01787	
						C 0035						02	P								00893	
						C 0041						02	T								11969	
						C 0042						02	T								02219	
						C 0044						02	P								16714	
						C 0046						03	P								02203	
						C 0048						03	P									05182
						C 0182						01	T									09151
						C 0784						J 02	P									09681
						C 0784						K 03	P									09681
						C 0802						A 02	T									21009
						C 0802						B 03	P									10621
						C 0856						01	T									16276
																						* TOTAL DU COMPTE = 178439
62	089	P	00077			C 0045			02	P								24351				
						C 0047				03	P								07791			
						C 0049						02	T							07596		
						C 0141						03	P								02505	
						C 0142						03	P								03357	
						C 0143						03	P									03754
																		* TOTAL DU COMPTE = 49354				
62	089	P	00078			B 0083			03	P									07890			
						B 0099				03	T									23294		
						B 0335						01	P								02950	
						C 0891						A 02	T									07731
						C 0891						B 03	P									02129
																		* TOTAL DU COMPTE = 43994				
62	089	P	00104			C 0890			A 02	T									07357			
						C 0890				B 03	P										02316	
																			* TOTAL DU COMPTE = 09673			
62	089	P	00105			C 0024			02	P										09065		
						C 0646					02	P										03120
																			* TOTAL DU COMPTE = 12185			
62	089	P	00106			B 0175			02	P										02531		
						B 0265				02	P											01240
						B 0307					J 02	P										

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES												
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE	
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	STO	Sub-Finc CLASSE Categorie Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca
			(1)									
62	089	P	00106		B	0336		01 P			02951	
								* TOTAL DU COMPTE =			24905	
62	089	P	00107		B	0176		03 T			00733	
								* TOTAL DU COMPTE =			00733	
62	089	P	00109		B	0114		03 T			11166	
					B	0141		02 P			27740	
								* TOTAL DU COMPTE =			38906	
62	089	P	00110		B	0129		02 P			31180	
					B	0131		02 P			08000	
					B	0139		02 P			04300	
					C	0321		04 P			01034	
					C	0323		04 P			01710	
					C	0324		04 P			02037	
					C	0335		04 P			01930	
					C	0336		04 P			01688	
					C	0338		04 P			01295	
								* TOTAL DU COMPTE =			53174	
								* TOTAL COMMUNE DE BAZINGHEN			588995	
62	505	+	00035		AL	0076		A 01 P			39180	
								* TOTAL DU COMPTE =			39180	
62	505	B	00051		AK	0058		L 03 T			13648	
					AK	0110		J 02 T			15499	
					AK	0110		K 03 T			15499	
								* TOTAL DU COMPTE =			44646	
62	505	P	00049		AL	0094		04 P			07100	
					AL	0097		04 P			03980	
								* TOTAL DU COMPTE =			11080	
62	505	P	00051		AL	0010		01 T			33576	
					AL	0072		J 01 T			95537	
					AL	0072		K 02 T			47768	
					AL	0078		01 J			01247	
					AL	0086		A 02 T			08280	
					AL	0086		B 02 P			09388	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																	
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE							
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Fisc	CLASSE	CROISS	Culture	ANT	CULT CAD	H _a	A	Co	
			(1)														
62	505	P	00051		AL	0105			02	T				452.34			
					AL	0163			02	T				095.54			
									* TOTAL DU COMPTE =				2505.84				
62	505	P	00059		AL	0090			J	02	T			069.30			
					AL	0090			K	03	T			069.30			
									* TOTAL DU COMPTE =				138.60				
62	505	P	00076		AL	0080			02	P				381.68			
					AL	0083			03	T				042.30			
					AL	0092			J	02	T			229.12			
					AL	0092			K	03	T			079.60			
									* TOTAL DU COMPTE =				732.70				
					* TOTAL COMMUNE DE LEULINGHEN BERNES										4326.20		
62	560	+	00350		ZD	0037			02	T				044.74			
					ZD	0056			02	T				024.40			
									* TOTAL DU COMPTE =				069.14				
62	560	P	00258		A	0015			04	P				047.84			
									* TOTAL DU COMPTE =				047.84				
62	560	P	00347		A	0014			04	P				044.50			
									* TOTAL DU COMPTE =				044.50				
62	560	P	00402		ZD	0057			02	T				087.03			
									* TOTAL DU COMPTE =				087.03				
62	560	P	00447		ZD	0001			02	T				131.17			
					ZD	0035			03	P				159.10			
					ZD	0036			03	T				271.90			
									* TOTAL DU COMPTE =				562.17				
					* TOTAL COMMUNE DE MARQUISE										810.68		
									<i>Parcelles total</i>				11370.46				
									<i>Total R.C. des terres taxées</i>								

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-06-12-00026

Contrôle des structures - Rescrit - EARL
ROUSSEL.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

Service instructeur :

**DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Réf. :62-23187
Réf. DRAAF : 100

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

EARL ROUSSEL

Monsieur ROUSSEL Frédéric

464 rue d'arras

62123 NOYELLETTE

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 14/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur ROUSSEL Frédéric au sein de l'EARL ROUSSEL.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur ROUSSEL Frédéric remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur ROUSSEL Frédéric est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23187

Monsieur ROUSSEL Frédéric demeurant à NOYELLETTE a déposé un rescrit pour : 34 ha 34 a 50 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BO	SUBJ. CLASSE	TRONCS CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	399	D	00294	O	ZA	0009	G	T				177	10	
* TOTAL DU COMPTÉ =												177	10	
62	399	F	00049		ZA	0053		02	T			207	10	
* TOTAL DU COMPTÉ =												207	10	
62	399	H	00056	O	ZC	0010	AK62	T				356	60	
* TOTAL DU COMPTÉ =												356	60	
* TOTAL COMMUNE D'HABARCOQ												740	80	
62	460	F	00037		ZE	0025	J	02	T			445	50	
					ZE	0025	K	03	T			148	50	
					ZE	0026		03	T			008	40	
* TOTAL COMMUNE DE LATTRE ST QUENTIN												600	40	
62	586	F	00061		AB	0033		01	T			217	97	
					AB	0035		03	P			035	37	
* TOTAL COMMUNE DE MONTENESCOURT												253	34	
62	629	B	00007	O	ZA	0063		02	T			121	30	
* TOTAL DU COMPTÉ =												121	30	
62	629	D	00107		ZA	0064		02	T			072	30	
* TOTAL DU COMPTÉ =												072	30	
62	629	F	00028		B	0011		01	P			001	40	

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BO	SUBJ. CLASSE	TRONCS CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	629	F	00028		ZA	0074		A	02	T		318	80	
					ZA	0074		B	02	P		216	65	
* TOTAL DU COMPTÉ =												536	85	
62	629	F	00029	O	ZA	0035		02	T			247	70	
					ZA	0065		J	02	T		450	00	
					ZA	0065		K	03	T		045	80	
* TOTAL DU COMPTÉ =												743	50	
62	629	F	00026	O	A	0051		A	01	P		003	50	
					A	0054		02	P			007	20	
					A	0261		02	P			003	06	
					ZA	0073		J	01	J		078	25	
					ZA	0073		L	02	T		082	00	
* TOTAL DU COMPTÉ =												174	01	
62	629	R	00012		ZA	0036		02	T			055	70	
					ZA	0062		02	T			110	60	
* TOTAL DU COMPTÉ =												166	30	
* TOTAL COMMUNE DE NOYELLETTE												1814	26	
62	630	F	00031		ZB	0036		03	T			025	70	
* TOTAL COMMUNE DE NOYELLE VION												025	70	
Parcelles total												3434	50	
Total R.C. des terres taxes														

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-06-12-00027

Contrôle des structures - Rescrit - GAEC
BOQUET.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :

DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-23181
Réf. DRAAF : 103

GAEC BOQUET

Madame, Monsieur BOQUET Dorothee,
Jérôme

535 Grande Rue
62134 EQUIRRE

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 12/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Madame BOQUET Dorothee au sein du GAEC BOQUET.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Madame BOQUET Dorothee remplit la condition de capacité professionnelle,
- Madame BOQUET Dorothee est pluriactive et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande

n°62-23181

Madame BOCQUET Dorothée, demeurant à EQUIRE a déposé un rescrit pour : 201 ha 80 a 94 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BT	Sub-Pari	CLASSE	CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	036	+	00002	O		A	0403		02	T			105	80	
						A	0412		03	T			041	80	
						B	0012		04	T			030	10	
									* TOTAL DU COMPTE =				177	70	
62	038	+	00043	O		B	0318		01	T			002	10	
									* TOTAL DU COMPTE =				002	10	
62	036	A	00027	O		B	0171		03	P			103	40	
									* TOTAL DU COMPTE =				103	40	
62	036	B	00094			B	0046		01	T			134	57	
									* TOTAL DU COMPTE =				134	57	
62	036	B	00110	O		B	0009		01	T			090	20	
						B	0027		02	T		039	76		
						B	0148		02	T		044	40		
									* TOTAL DU COMPTE =				174	36	
62	036	B	00140			A	0323		02	T			046	20	
						A	0406		04	T		046	70		
						A	0413		02	T		106	10		
									* TOTAL DU COMPTE =				201	00	
62	036	B	00155	O		B	0036		01	T			040	23	
						B	0050		02	T		076	20		
						B	0393		01	P		084	26		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
 518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
 courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	SUB.FISC	CLASSE	GROUPE	CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Cs
62	036	B	00155	C	AD	0056		01	P					08782		
								* TOTAL DU COMPTE =					28851			
62	036	C	00047		B	0290		01	T					11773		
					AD	0067		01	P					00800		
					AD	0068		01	P					00771		
					AD	0264		01	P					01226		
								* TOTAL DU COMPTE =					14570			
62	036	D	00056	O	A	0008		01	T					02230		
								* TOTAL DU COMPTE =					02230			
62	036	D	00128	O	A	0320		02	T					01000		
								* TOTAL DU COMPTE =					01000			
62	036	D	00182		B	0368		02	P					02594		
								* TOTAL DU COMPTE =					02594			
62	036	D	00189	O	A	0007		01	T					13110		
					B	0161		04	P					09409		
					B	0177		03	P					06996		
					B	0179		03	T					14470		
								* TOTAL DU COMPTE =					43984			
62	036	D	00228		A	0009		02	T					20220		
					B	0014		J 01	T					18052		
					B	0014		K 02	T					18052		
					B	0096		02	P					36218		
					B	0289		01	P					08578		
					B	0338		02	T					52793		
								* TOTAL DU COMPTE =					147913			
62	036	F	00030	O	A	0005		01	T					22790		
					A	0019		01	T					02201		
					A	0022		01	T					07480		
					A	0031		02	T					04750		
								* TOTAL DU COMPTE =					37201			
62	036	F	00035	O	B	0321		02	T					02050		
								* TOTAL DU COMPTE =					02050			
62	036	G	00022		AD	0267		J 01	P					00211		
								* TOTAL DU COMPTE =					00211			

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTEUR	NUMERO PLAN	BTC	Sub-Frac	CLASSE	Cultures	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE	
													(1)	Ha
62	036	G	00035		A	0030			02	T			04300	
													* TOTAL DU COMPTE =	04300
62	036	G	00048		A	0012			01	T			04650	
													* TOTAL DU COMPTE =	04650
62	036	G	00058		A	0027			02	T			06640	
													* TOTAL DU COMPTE =	06640
62	036	L	00111		AE	0172			02	T			14604	
													* TOTAL DU COMPTE =	14604
62	036	L	00131	O	B	0023			01	T			17190	
					B	0028			02	T			08440	
					B	0292			02	P			10360	
					B	0329			01	T			03332	
													* TOTAL DU COMPTE =	39352
62	036	L	00133		A	0020			01	T			02239	
					A	0032			02	T			11080	
					A	0059			01	T			21980	
					A	0060			03	T			00129	
					A	0381			01	T			07762	
					B	0098			01	P			07640	
					B	0160			J 03	T			06190	
					B	0160			K 04	T			06190	
					B	0164			04	T			05320	
					B	0173			04	T			06260	
					B	0175			04	P			09740	
					B	0322			02	T			02050	
													* TOTAL DU COMPTE =	86600
62	036	L	00135		B	0122			03	T			04490	
					B	0126			03	T			04247	
													* TOTAL DU COMPTE =	08737
62	036	L	00136	O	A	0162			01	T			04073	
					B	0017			01	T			02912	
					B	0025			02	T			02130	
					B	0037			02	T			04090	
					B	0251			01	T			05970	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																					
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE										
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	STIC	SUB-FISC	CLASSE	GROUPE	CULTURE	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE							
														Ha	A Ca						
62	036	L	00136	O		B 0256			02	T					033.91						
						B 0259			01	T					117.16						
						B 0293			02	T					052.09						
						B 0319			01	T					003.65						
						B 0385			04	T					068.32						
						AD 0161			01	P					006.71						
						AD 0170			01	P					003.01						
						AD 0233			01	P					024.87						
						AE 0016			02	P					037.91						
						AE 0017			02	P					010.47						
						AE 0022			02	P					038.17						
						AE 0023			02	P					057.25						
						* TOTAL DU COMPTE =														665.27	
						62	036	L	00151			A 0039			02	T				020.40	
* TOTAL DU COMPTE =														020.40							
62	036	M	00039	O		B 0038			02	T				043.10							
						* TOTAL DU COMPTE =														043.10	
62	036	M	00089	O		A 0017			02	T				004.60							
						A 0021			02	T				001.35							
						A 0038			02	T				023.14							
						A 0090			02	T				024.70							
						A 0091			02	T				036.00							
						A 0154			02	T				021.30							
* TOTAL DU COMPTE =														111.09							
62	036	M	00094	O		B 0008			01	T				151.00							
						* TOTAL DU COMPTE =														151.00	
62	036	N	00008			AD 0201			01	P				032.02							
						* TOTAL DU COMPTE =														032.02	
62	036	O	00024	O		B 0015			04	T				048.56							
						B 0016			01	P				051.62							
						AD 0017			01	P				021.85							
* TOTAL DU COMPTE =														122.03							
62	036	O	00031			B 0257			01	T				043.58							
						* TOTAL DU COMPTE =														043.58	
62	036	R	00033			B 0212			04	T				042.66							

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Fisc. CLASSE	Groupe CULTUREL	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca
			(1)										
62	036	R	0033		B	0213		04	T			195 94	
								* TOTAL DU COMPTE =				238 60	
62	036	S	0047	O	B	0142		04	P			062 31	
								* TOTAL DU COMPTE =				062 31	
62	036	S	0050	O	AD	0203		01	P			007 78	
					AD	0204		01	P			040 56	
								* TOTAL DU COMPTE =				048 34	
								* TOTAL COMMUNE D' ANVIN				67 85 74	
62	109	B	0031		A	0079		02	P			027 70	
					A	0080		02	P			134 10	
								* TOTAL DU COMPTE =				161 80	
62	109	B	0051		A	0373		02	T			090 00	
								* TOTAL DU COMPTE =				090 00	
62	109	B	0054	O	A	0081		03	T			029 60	
					A	0082		03	T			126 70	
								* TOTAL DU COMPTE =				156 30	
62	109	F	0040		A	0315		02	T			033 00	
					A	0316		02	T			033 00	
								* TOTAL DU COMPTE =				066 00	
62	109	F	0042	O	A	0305		02	T			029 90	
					A	0308		02	T			005 50	
								* TOTAL DU COMPTE =				035 40	
62	109	L	0054		A	0303		02	T			080 27	
					A	0304		02	T			040 03	
					A	0312		02	T			064 20	
								* TOTAL DU COMPTE =				184 50	
62	109	M	0041	O	A	0413		01	P			049 00	
								* TOTAL DU COMPTE =				049 00	
62	109	M	0056		A	0411		01	P			000 40	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE								
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Flac	CLASSE	Groupe Culturel	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE					
													H	A	Ca			
62	109	M	00056		A	0412							021	87				
													* TOTAL DU COMPTE =			022	27	
													* TOTAL COMMUNE DE BERGUENEUSE			785	27	
62	138	B	00116		D	0262							045	60				
					D	0291							214	97				
					D	0292							214	97				
													* TOTAL COMMUNE DE BLANGY SUR TERNOISE			475	54	
62	299	L	00140		ZA	0060							010	59				
					ZH	0006							334	15				
					ZH	0057							062	94				
					ZH	0065		J	01	T			025	59				
					ZH	0065		K	03	T			025	58				
													* TOTAL COMMUNE D' EPS			458	85	
62	301	+	00001		A	0052							040	72				
													* TOTAL DU COMPTE =			040	72	
62	301	B	00031	O	A	0038							139	31				
					A	0040							084	35				
					A	0046							129	84				
					A	0051							042	05				
					A	0054							041	79				
					A	0059							073	69				
					A	0108							079	16				
					A	0111							062	39				
					A	0122							039	19				
					A	0123							040	42				
					A	0124							042	84				
					A	0132							013	78				
					A	0133							004	22				
					A	0134							001	27				
					A	0135							016	73				
					A	0137							066	86				
					A	0145							111	10				
					A	0146							011	00				
					A	0260							015	98				
					B	0001							098	70				
					B	0070							031	99				
					B	0069							152	40				
					B	0172							100	00				

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Frac	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE	
													Ha	A Ca
62	301	B	00031	O	B	0419							064	19
													* TOTAL DU COMPTE = 146325	
62	301	B	00041	O	A	0049							088	06
					A	0094							089	80
					A	0105							160	15
					B	0003							004	40
													* TOTAL DU COMPTE = 34241	
62	301	B	00062		B	0418							000	67
													* TOTAL DU COMPTE = 00067	
62	301	B	00066	O	A	0093							139	90
													* TOTAL DU COMPTE = 13990	
62	301	B	00068	O	A	0072							066	70
					A	0107							055	15
					A	0118							030	50
					A	0119							064	61
													* TOTAL DU COMPTE = 21716	
62	301	B	00073		A	0042							042	84
					A	0053							041	79
					A	0073							063	61
					A	0076							128	75
					A	0078							081	90
					A	0080							097	22
					A	0113							167	31
					A	0281							066	98
					A	0301							058	44
					B	0067							010	10
					B	0069		A	01	P			023	45
					B	0090							037	36
					B	0092							053	39
					B	0178							061	90
													* TOTAL DU COMPTE = 93526	
62	301	D	00070	O	A	0090							105	90
					A	0109							020	40
					A	0310							022	27

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO FLAN	Lettre	Sub-Parcelle	CLASSE	GROUPE Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE	
													Ha	A Ce
62	301	D	00070	O	A	0312			03	T			044	71
* TOTAL DU COMPTE =													193	28
62	301	D	00071	O	A	0106			03	T			051	41
					A	0210			02	T			090	72
* TOTAL DU COMPTE =													142	13
62	301	D	00072	O	A	0071			02	T			300	93
					A	0099			03	T			024	83
					A	0115			04	T			039	64
					A	0213			02	T			128	23
					B	0004			02	P			020	57
					B	0243			J 01	T			350	92
					B	0243			K 03	T			350	93
* TOTAL DU COMPTE =													1215	85
62	301	H	00018	O	A	0141			03	P			114	82
					A	0261			02	P			035	81
					A	0295			03	P			057	66
					B	0080			02	P			041	58
					B	0181			01	P			082	02
* TOTAL DU COMPTE =													331	89
62	301	L	00003	O	A	0308			03	T			021	63
* TOTAL DU COMPTE =													021	63
62	301	L	00077	O	A	0170			03	T			033	73
					A	0183			03	T			213	12
					A	0209			02	T			114	98
					A	0211			02	T			094	17
					A	0219			02	T			162	57
					A	0283			03	T			207	30
					A	0294			03	P			133	34
					A	0331			03	T			085	16
					A	0332			01	T			096	08
					A	0333			J 03	T			208	35
					A	0333			K 04	T			173	35
					A	0334			J 02	T			030	27
					A	0334			K 01	T			053	35
					A	0337			J 02	T			041	62
					A	0337			K 03	T			016	30
					A	0341			02	T			255	01
					A	0342			J 02	T			130	14
					A	0342			K 03	T			101	00
					A	0343			J 03	T			280	73

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
OUI/T	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha A Cs	
62	301	L	00077	O	A	0343		K 04	T				112	20
					A	0344		02	T				258	38
					A	0345		02	T				473	13
					B	0210		02	P				055	91
					ZA	0006		J 02	T				075	00
					ZA	0006		K 03	T				469	30
								* TOTAL DU COMPTE =					3876	57
62	301	M	00013		A	0127		03	T				021	81
					A	0130		03	T				015	31
					A	0131		03	T				022	09
					B	0053		01	P				044	58
								* TOTAL DU COMPTE =					183	79
62	301	O	00013		A	0101		02	T				030	56
					A	0102		03	T				107	20
					A	0139		03	T				157	29
					A	0299		03	T				082	13
					A	0325		03	P				109	71
					B	0045		03	P				099	41
								* TOTAL DU COMPTE =					566	30
62	301	O	00014		A	0112		03	T				123	02
					A	0251		02	T				004	63
					A	0252		02	T				049	24
					A	0253		02	T				086	40
					A	0302		02	T				021	09
					A	0304		03	T				019	71
					A	0306		02	T				080	33
					A	0326		03	P				109	71
					B	0051		01	P				035	46
					B	0052		02	P				035	46
								* TOTAL DU COMPTE =					565	05
					* TOTAL COMMUNE D' EQUIRRE							10155	86	
62	342	D	00131		B	0262		03	T				119	55
					B	0341		03	T				065	20
					ZA	0029		02	T				133	19
					* TOTAL COMMUNE DE FONTAINE LES BOULANS							318	94	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BIEN	Sous-sec	CLASSE	Orientation	CULTURE	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE	
														Ha	A Ca
62	581	L	00094		ZA	0001			03	T				192 06	
* TOTAL COMMUNE DE MONCHY CAYEU K														192 06	
62	808	B	00093		A	0004			01	T				051 49	
* TOTAL DU COMPTE =														051 49	
62	808	D	00257	O	A	0002			01	T				444 79	
					A	0003			01	T				184 83	
* TOTAL DU COMPTE =														629 62	
62	808	H	00055		ZA	0001			02	P				287 70	
* TOTAL DU COMPTE =														287 70	
62	808	M	00055	O	B	0389			01	P				046 60	
					B	0522			01	P				013 07	
* TOTAL DU COMPTE =														059 67	
* TOTAL COMMUNE DE TENEUR														1028 68	
Parcelles total														201 80 94	
Total R.C. des terres taxées :															

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-06-12-00028

Contrôle des structures - Rescrit - GAEC DES
DEUX CANTONS.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de
l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la
performance économique et
environnementale des
entreprises**

Service instructeur :

**DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Réf. :62-23186
Réf. DRAAF : 101

GAEC DES DEUX CANTONS

Messieurs GALIOT Patrick, Philippe,
Valentin

641 rue haute

62150 HERMIN

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 14/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur GALIOT Valentin au sein du GAEC DES DEUX CANTONS.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur GALIOT Valentin remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur GALIOT Valentin est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France


518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande

n°62-23186

Messieurs **GALLOT Valentin** demurant à **HERMIN** a déposé un rescrit pour : 176 ha 98 a 26 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub. Parc	CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
62	001	M	00254	O	ZE	0025		K 02	P							10125
* TOTAL COMMUNE D' ABLAIN ST NAZAIRE													10125			
62	198	D	00192	O	ZB	0101			01	P						04498
					ZB	0105			01	P						00915
					ZB	0106			02	P						14896
* TOTAL COMMUNE DE CAMBLIGNEUL													20307			
62	232	B	00147		ZA	0004			04	P						07220
					ZA	0014			02	T						10840
					ZA	0014			02	T						17800
* TOTAL DU COMPTE =													35860			
62	232	D	00318		ZA	0005			04	P						07210
* TOTAL DU COMPTE =													07210			
* TOTAL COMMUNE DE LA COMTE													43070			
62	299	M	00056	O	A	0018			04	P						20530
					ZA	0021			04	T						38673
					ZA	0022			04	T						05307
					ZA	0023			04	T						07394
					ZA	0034			04	P						21518
					ZA	0039			02	T						12700
					ZA	0046			03	P						11132

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
 518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
 courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Fac CLASSE CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)										
62	299	M	00056	O	ZA	0047		04 T					13794
* TOTAL COMMUNE D' EPS													131048
62	362	+	00012	O	ZB	0010		A 02 T					43788
* TOTAL DU COMPTE =													43788
62	362	+	00018	O	ZC	0007		02 T					04230
* TOTAL DU COMPTE =													04230
62	362	B	00100		ZC	0001		02 T					65920
* TOTAL DU COMPTE =													65920
62	362	C	00032	O	ZA	0027		05 T					06060
* TOTAL DU COMPTE =													06060
62	362	D	00029		ZA	0030		03 T					02290
					ZC	0006		J 01 T					02480
					ZC	0006		K 02 T					04960
* TOTAL DU COMPTE =													09730
62	362	D	00058		ZA	0001		02 P					11260
* TOTAL DU COMPTE =													11260
62	362	D	00089	O	ZC	0009		J 01 T					07853
					ZC	0009		K 02 T					15707
					ZC	0038		02 P					25060
					ZD	0043		J 01 T					01395
					ZD	0043		K 02 T					01395
* TOTAL DU COMPTE =													51410
62	362	D	00090		ZA	0029		03 T					04960
					ZD	0044		J 01 T					11155
					ZD	0044		K 02 T					11155
* TOTAL DU COMPTE =													27270
62	362	D	00095		ZA	0031		03 T					01960
					ZC	0008		J 01 T					04020
					ZC	0008		K 02 T					08040
* TOTAL DU COMPTE =													14020
62	362	D	00111		ZD	0042		J 01 T					01705
					ZD	0042		K 02 T					01705
* TOTAL DU COMPTE =													03410

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	SUB-FINCLASSE	GRANDE CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ce
			(1)											
62	362	G	00023		ZA	0033		04	T			05070		
								* TOTAL DU COMPTE =				05070		
								* TOTAL COMMUNE DE FREVILLERS				242168		
62	441	+	00002	O	ZD	0062		02	P			09313		
								* TOTAL DU COMPTE =				09313		
62	441	B	00075	O	ZH	0052		01	T			07371		
						ZH	0065		03	P		02119		
								* TOTAL DU COMPTE =				09490		
62	441	B	00092		ZH	0053		01	T			05103		
								* TOTAL DU COMPTE =				05103		
62	441	B	00099	O	ZB	0035		02	T			05007		
						ZB	0038	J	02	T		38373		
						ZB	0038	K	03	T		09000		
						ZB	0089		03	P		00792		
								* TOTAL DU COMPTE =				53172		
62	441	B	00102	O	ZD	0022		01	T			17265		
								* TOTAL DU COMPTE =				17265		
62	441	C	00064		ZH	0015		03	T			12651		
								* TOTAL DU COMPTE =				12651		
62	441	C	00080	O	ZH	0020		03	T			03265		
								* TOTAL DU COMPTE =				03265		
62	441	C	00125		ZE	0007		02	T			05158		
								* TOTAL DU COMPTE =				05158		
62	441	D	00161		ZE	0071		03	T			01630		
								* TOTAL DU COMPTE =				01630		
62	441	D	00162	O	ZD	0024		01	T			01498		
						ZE	0072		03	T		06313		
						ZH	0016		03	T		07711		
								* TOTAL DU COMPTE =				15522		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTD	Sub.Fisc	CLASSE	GROUPE CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
																(1)
62	441	G	00042			ZH 0022			03	T						20180
						ZH 0054			01	T						04423
						* TOTAL DU COMPTE =										59899
62	441	G	00051			AB 0103			02	P						02018
						ZB 0050			02	T					11448	
						ZB 0093			03	P					02247	
						ZE 0013			02	T					10372	
						ZH 0013			03	T					17216	
* TOTAL DU COMPTE =										43301						
62	441	G	00071	O		ZB 0017			02	T						05403
						ZE 0057			J 02	P					05954	
						ZE 0057			K 03	P					01877	
						ZH 0060			03	P					01646	
						ZH 0061			03	P					01170	
* TOTAL DU COMPTE =										16050						
62	441	G	00072	O		ZE 0077			J 03	T						06180
						ZE 0077			K 04	T					11125	
* TOTAL DU COMPTE =										17305						
62	441	G	00073	O		ZE 0078			04	T						02355
						ZH 0062			03	P					02482	
* TOTAL DU COMPTE =										04837						
62	441	G	00074	O		ZE 0058			03	T						05182
						ZH 0064			03	P					02309	
* TOTAL DU COMPTE =										07491						
62	441	G	00075			ZH 0018			03	T						05145
						ZH 0053			03	P					01691	
* TOTAL DU COMPTE =										06836						
62	441	G	00076			ZH 0019			03	T						02036
						* TOTAL DU COMPTE =										02036
62	441	L	00134			ZB 0054			02	T						01485
						* TOTAL DU COMPTE =										01485
62	441	M	00034			AB 0020			01	P						02656

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BIG	SUBFIC	CLASSE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Cs
			(1)											
62	441	M	00034		AB	0021		01	P			03442		
					ZB	0055		02	T			14838		
					ZE	0012		02	T			18230		
					ZE	0075		J	03 T			10870		
					ZE	0075		K	04 T			13273		
					ZH	0050		01	T			11340		
					ZH	0059		03	P			13671		
					ZH	0066		03	P			04241		
								* TOTAL DU COMPTE =				92561		
62	441	M	00044	O	ZE	0073		J	03 T			18582		
					ZE	0073		K	04 T			05332		
								* TOTAL DU COMPTE =				23914		
62	441	P	00018		AB	0029		01	P			03661		
								* TOTAL DU COMPTE =				03661		
62	441	P	00102	O	ZB	0097		03	P			02327		
								* TOTAL DU COMPTE =				02327		
62	441	O	00004	O	ZB	0044		J	02 T			01714		
					ZB	0044		K	03 T			00500		
								* TOTAL DU COMPTE =				02214		
62	441	R	00023	O	ZE	0056		02	P			01897		
								* TOTAL DU COMPTE =				01897		
62	441	R	00024	O	ZH	0070		03	P			26888		
								* TOTAL DU COMPTE =				26888		
62	441	T	00031	O	ZH	0021		03	T			02689		
								* TOTAL DU COMPTE =				02689		
62	441	V	00020	O	ZH	0049		01	T			00883		
								* TOTAL DU COMPTE =				00883		
					* TOTAL COMMUNE D' HERMIN							624334		
62	442	C	00087		ZE	0085		J	03 T			04155		
					ZE	0085		K	04 T			04155		
					ZE	0090		J	03 T			03390		
					ZE	0090		K	04 T			03390		
					* TOTAL COMMUNE D' HERNICOURT							15090		
62	450	G	00036		ZH	0016		02	T			07385		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
DEPT	COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
	COM	L	NUMERO	PREFixe	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Finc	CLASSE	Grande Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	450	G	00036		ZH	0017		02	T				08822		
	* TOTAL COMMUNE D' HESTRUS												16187		
62	462	B	00092	O	ZB	0078		02	T				06422		
					ZD	0030		J	02	P			05278		
					ZD	0030		K	03	P			05278		
					* TOTAL DU COMPTE =							16974			
62	462	C	00053		ZB	0035		01	T				19149		
					* TOTAL DU COMPTE =							19149			
62	462	C	00070		A	0403		A	01	P			05647		
					A	0531			01	P			00265		
					ZD	0039			01	T			22846		
					* TOTAL DU COMPTE =							28758			
62	462	C	00071		ZD	0040			01	T			30645		
					* TOTAL DU COMPTE =							30645			
62	462	C	00076		A	0400		A	01	P			10872		
					A	0402		A	01	J			00520		
					A	0402		B	01	P			00285		
					ZD	0029			02	P			03052		
					ZD	0036		J	02	P			22440		
					ZD	0036		K	02	T			68011		
					ZD	0041			01	T			15054		
					ZD	0043			02	T			09751		
					* TOTAL DU COMPTE =							129985			
62	462	C	00088		A	0421		A	01	P			09850		
					A	0631			01	P			02059		
					ZA	0105		J	02	T			09918		
					ZA	0105		K	03	T			09919		
					ZA	0106			02	T			03984		
					* TOTAL DU COMPTE =							35730			
62	462	C	00089		A	0627		J	01	J			00388		
					* TOTAL DU COMPTE =							00388			
62	462	D	00083	O	ZC	0004			02	P			03794		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES												
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE	
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Fig CLASSE TERREUR Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	
											A	Ca
62	462	D	00083	O	ZC	0004		02 P			034	10
											* TOTAL DU COMPTE = 072 04	
62	462	L	00040	O	A	0397		A 01 J			004	00
						A 0624		01 P			009	96
											* TOTAL DU COMPTE = 013 96	
62	462	L	00043	O	ZD	0031		03 P			239	64
											* TOTAL DU COMPTE = 239 64	
62	462	L	00046	O	ZD	0042		02 T			122	54
											* TOTAL DU COMPTE = 122 54	
62	462	L	00058	O	A	0428		01 P			082	75
											* TOTAL DU COMPTE = 082 75	
62	462	L	00059		A	0625		J 01 J			006	67
											* TOTAL DU COMPTE = 006 67	
62	462	M	00020		ZB	0038		01 T			396	25
											* TOTAL DU COMPTE = 396 25	
62	462	M	00021		ZB	0033		01 T			182	01
						ZB 0034		01 T			034	71
						ZB 0036		01 T			085	04
						ZB 0037		01 T			109	06
						ZB 0074		J 01 T			102	74
						ZB 0074		K 02 T			102	75
						ZD 0032		A 03 T			092	72
						ZD 0032		B 03 P			117	27
											* TOTAL DU COMPTE = 826 30	
62	462	R	00036		A	0626		K 01 P			004	09
											* TOTAL DU COMPTE = 004 09	
											* TOTAL COMMUNE D'HUCLIER 4380 33	
62	693	B	00202		ZA	0003		03 P			148	00
											* TOTAL DU COMPTE = 148 00	
62	693	C	00137		ZA	0006		03 T			087	00
											* TOTAL DU COMPTE = 087 00	
62	693	L	00227		ZA	0004		03 T			011	10

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	893	L	00227		ZA	0019			03	T					03430
													* TOTAL DU COMPTE =		04540
													* TOTAL COMMUNE DE REBREUVE RANCHICOURT		28040
62	831	D	00060		ZB	0031			01	T					03295
													* TOTAL DU COMPTE =		03295
62	831	D	00061	O	ZB	0032			01	T					12652
													* TOTAL DU COMPTE =		12652
62	831	D	00120	O	ZB	0029		J	01	T					11453
															00410
															11453
															00410
															09089
													* TOTAL DU COMPTE =		32815
62	831	G	00025		ZB	0030			02	T					16933
															06767
													* TOTAL DU COMPTE =		25700
62	831	L	00067		ZC	0014			02	T					16254
													* TOTAL DU COMPTE =		16254
62	831	M	00046		ZB	0021			03	T					16454
													* TOTAL DU COMPTE =		16454
62	831	M	00047		ZB	0017			03	T					03279
															17087
															05614
															12800
															05567
															08225
															11113
													* TOTAL DU COMPTE =		63685
													* TOTAL COMMUNE DE TROISVAUX		170855
62	835	M	00059		ZO	0017		J	01	T					18078

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	835	M	00059		ZO	0017			K	03	T				02040
													* TOTAL DU COMPTE =		20118
62	835	M	00060	O	ZO	0016			01	T					10451
													* TOTAL DU COMPTE =		10451
													* TOTAL COMMUNE DE VALHUON		30569
													<i>Parcelles total</i>		<i>1769826</i>
													<i>Total R.C. des terres taxées</i>		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-06-12-00029

Contrôle des structures - Rescrit - HACCCART
Alexandre.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

Service instructeur :

**DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Réf. :62-23199
Réf. DRAAF : 111

Monsieur HACCART Alexandre
17 rue de l'Estrée
62410 MEURCHIN

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 20/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation .

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 25 ha 67 a 01 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' with a cross inside, followed by a horizontal line.

Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23199

Dénomination et commune du demandeur :

Monsieur HACCART Alexandre demeurant à **MEURCHIN** a déposé un rescrit pour : 25,6701 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie
MEURCHIN	ZB 164	ha . 15 a. 26 ca.
MEURCHIN	ZE 66	ha . 25 a. 52 ca.
MEURCHIN	AP 360	ha . 17 a. 95 ca.
MEURCHIN	ZC 59	ha . 69 a. 45 ca.
MEURCHIN	ZC 64	ha . 11 a. 32 ca.
CARVIN	ZE 71	1 ha . 07 a. 20 ca.
CARVIN	ZE 70	2 ha . 82 a. 48 ca.
MEURCHIN	ZC 62	1 ha . 10 a. 43 ca.
CARVIN	AM 125	ha . 79 a. 43 ca.
CARVIN	BN 258	ha . 28 a. 25 ca.
CARVIN	BN 431	ha . 27 a. 12 ca.
MEURCHIN	ZB 171	ha . 10 a. 65 ca.
MEURCHIN	ZB 48	ha . 58 a. 80 ca.
MEURCHIN	ZB 173	ha . 26 a. 40 ca.
MEURCHIN	ZB 162	ha . 14 a. 99 ca.
MEURCHIN	ZC 56	ha . 12 a. 58 ca.
CARVIN	ZE 69	ha . 18 a. 21 ca.
MEURCHIN	ZB 47	ha . 27 a. 66 ca.
MEURCHIN	ZB 165	ha . 15 a. 02 ca.
CARVIN	AM 133	ha . 32 a. 39 ca.
CARVIN	BN 738	ha . 7 a. 53 ca.
CARVIN	BN 739	ha . 29 a. 27 ca.
CARVIN	AO 196	ha . 19 a. 50 ca.
CARVIN	ZH 41	1 ha . 88 a. 57 ca.
MEURCHIN	ZC 61	ha . 84 a. 61 ca.
MEURCHIN	ZC 66	ha . 40 a. 60 ca.
CARVIN	ZR 16	1 ha . 13 a. 10 ca.
CARVIN	BN 274	ha . 16 a. 80 ca.
CARVIN	ZE 65	ha . 13 a. 27 ca.
CARVIN	AM 186	1 ha . 10 a. 62 ca.
CARVIN	ZE 67	ha . 18 a. 07 ca.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
MEURCHIN	ZC 63	ha . 19 a. 89 ca.
CARVIN	AM 128	ha . 74 a. 20 ca.
MEURCHIN	ZB 172	ha . 10 a. 59 ca.
MEURCHIN	ZC 60	ha . 94 a. 74 ca.
MEURCHIN	ZC 109	ha . 12 a. 71 ca.
MEURCHIN	ZC 58	ha . 89 a. 21 ca.
CARVIN	ZR 17	ha . 7 a. 88 ca.
CARVIN	BN 553	ha . 36 a. 38 ca.
CARVIN	ZE 68	ha . 17 a. 04 ca.
MEURCHIN	ZC 65	1 ha . 59 a. 00 ca.
CARVIN	ZH 40	3 ha . 71 a. 56 ca.
CARVIN	BN 571	ha . 14 a. 84 ca.

DRAAF

R32-2023-06-12-00020

Contrôle des structures - Rescrit - Rescrit
-COILLOT DELABY Christie.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :

DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-23162
Réf. DRAAF : 104

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Madame COILLOT DELABY Christie
18 rue des berceaux
62490 FRESNES LES MONTAUBAN

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 07/04/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Madame COILLOT Christie.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 46 ha 47 a 49 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/6

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet ; Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' with a crossbar and a flourish extending to the right.

Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23162

Madame COILLOT DELABY Christie demeurant à **FRESNES LES MONTAUBAN** a déposé un rescrit pour : 46 ha 47 a 49 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fiec	CLASSE	Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	128	D	00350		ZA	0081			02	T			031	20	
* TOTAL DU COMPTE =													031	20	
62	128	D	00666		ZC	0026			01	T			064	30	
* TOTAL DU COMPTE =													064	30	
62	128	D	00858		ZC	0032			01	T			052	50	
* TOTAL DU COMPTE =													052	50	
62	128	D	00884		ZB	0024			01	T			105	20	
* TOTAL DU COMPTE =													105	20	
62	128	G	00304		ZB	0027			01	T			069	60	
					ZC	0033			01	T			009	80	
					ZC	0034			01	T			041	40	
					ZC	0035			01	T			064	20	
* TOTAL DU COMPTE =													185	00	
62	128	H	00161	O	ZB	0025			01	T			076	30	
* TOTAL DU COMPTE =													076	30	
62	128	L	00426		ZB	0028			01	T			034	10	
					ZB	0029			01	T			010	30	
* TOTAL DU COMPTE =													044	40	

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fiec	CLASSE	Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	128	P	00155	O	ZB	0026			01	T			071	90	
* TOTAL DU COMPTE =													071	90	
* TOTAL COMMUNE DE BIACHE ST VAAST													630	80	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

62	355 + 00004 O	ZE 0028	01 P		01740
				* TOTAL DU COMPTE =	01740
62	355 + 00005 O	ZC 0013	04 T		03390
				* TOTAL DU COMPTE =	03390
62	355 + 00007 O	ZC 0132	05 T		18350
		ZC 0135	05 T		14626
				* TOTAL DU COMPTE =	32976
62	355 B 00106 O	ZB 0079	J 04 T		05071
		ZB 0079	K 02 T		20283
				* TOTAL DU COMPTE =	25354
62	355 D 00148 O	A 0094	01 T		00809
		ZC 0072	05 T		04644
		ZC 0076	J 05 T		01390
		ZC 0076	K 04 T		04168
				* TOTAL DU COMPTE =	11011
62	355 D 00166	ZC 0012	04 T		00369
				* TOTAL DU COMPTE =	00369
62	355 D 00200 O	ZC 0059	J 05 T		01016
		ZC 0059	K 04 T		03048
		ZC 0061	J 04 T		00464
		ZC 0061	K 05 T		00464
				* TOTAL DU COMPTE =	04992
62	355 D 00257	ZC 0010	04 T		02151
		ZC 0058	J 05 T		00629
		ZC 0058	K 04 T		01889
		ZD 0081	05 T		07738
		ZE 0020	J 01 T		03600
		ZE 0020	K 02 T		07200
				* TOTAL DU COMPTE =	23207
62	355 F 00043 O	ZC 0009	04 T		01824
				* TOTAL DU COMPTE =	01824

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																	
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE						
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub Fric	CLASSE	Groupe	Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca		
																(1)	
62	355	G	00032		ZC	0126			J	02	T			06216			
						0126			K	03	T			06217			
						* TOTAL DU COMPTE =										12433	
62	355	G	00053	O		A	0001				01	P		01173			
						ZC	0005				04	T		03338			
						ZC	0011				04	T		01793			
						ZC	0060				J	05	T		01787		
						ZC	0060				K	04	T		05359		
						ZC	0124				J	02	T		04774		
						ZC	0124				K	03	T		04774		
						ZC	0125				J	02	T		02394		
						ZC	0125				K	03	T		02395		
						ZD	0082					05	T		06125		
						ZD	0085					05	T		04224		
						ZE	0021					J	01	T		13444	
						ZE	0021					K	02	T		26887	
						ZE	0022					J	04	T		05439	
ZE	0022					K	02	T		10880							
* TOTAL DU COMPTE =										94786							
62	355	L	00040		ZC	0007					04	T		02412			
						* TOTAL DU COMPTE =										02412	
62	355	L	00117	O		ZD	0087				05	T		03374			
						ZD	0088				05	T		02919			
						* TOTAL DU COMPTE =										06293	
62	355	L	00119	O		ZB	0080				02	T		05647			
						ZC	0008				04	T		04969			
						* TOTAL DU COMPTE =										10616	
62	355	L	00145		ZE	0029					01	P		07226			
						* TOTAL DU COMPTE =										07226	
62	355	L	00147	O		ZE	0049				J	05	T	10294			
						ZE	0049				K	04	T	05790			
						* TOTAL DU COMPTE =										16084	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Finc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	355	P	00043	O	ZD	0086		05	T				03567		
													* TOTAL DU COMPTE =	03667	
62	355	V	00041	D	ZC	0127		J 05	T				05334		
						ZC	0127		K 04	T			10670		
													* TOTAL DU COMPTE =	16004	
62	355	W	00010	O	ZC	0006		04	T				01977		
													* TOTAL DU COMPTE =	01977	
													* TOTAL COMMUNE DE FRESNES LES MONTAUSAN	276261	
62	369	G	00072		ZP	0010		J 01	T				01650		
						ZP	0010		K 02	T			03617		
						ZP	0011		J 01	T			05000		
						ZP	0011		K 02	T			15107		
						ZP	0011		L 03	T			03600		
													* TOTAL DU COMPTE =	28974	
62	369	L	00168		ZP	0012		J 01	T				02600		
						ZP	0012		K 02	T			06028		
						ZP	0012		L 03	T			03500		
													* TOTAL DU COMPTE =	14128	
													* TOTAL COMMUNE DE GAVRELLE	43102	
62	612	D	00184		ZC	0020		02	T				11940		
						ZE	0054		02	T			01680		
													* TOTAL DU COMPTE =	13820	
62	612	D	00233		ZC	0003		01	T				01110		
													* TOTAL DU COMPTE =	01110	
62	612	G	00041	O	ZC	0024		01	T				00300		
													* TOTAL DU COMPTE =	00300	
62	612	G	00052		ZC	0022		02	T				05860		
						ZE	0038		J 02	T			07208		
						ZE	0038		K 03	T			07208		
													* TOTAL DU COMPTE =	20276	
62	612	G	00054		ZC	0021		02	T				20480		
													* TOTAL DU COMPTE =	20480	

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Finc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	612	G	00055		ZC	0023		01	T				25380		
													* TOTAL DU COMPTE =	25380	
62	612	L	00064	O	ZE	0052		J 02	T				00470		
						ZE	0052		K 03	T			00470		
													* TOTAL DU COMPTE =	00940	
													* TOTAL COMMUNE DE NEUVIREUIL	82306	
													<i>Parcellaire total</i>	464749	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-06-12-00030

Contrôle des structures - Rescrit - SCEA FERME
DE MONTPLAISIR.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :

DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-23207
Réf. DRAAF : 107

SCEA FERME DE MONTPLAISIR
Monsieur COSTENOBLE Rodolphe
71 rue du Général de Gaulle
62770 FREVENT

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 27/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur Rodolphe COSTENOBLE au sein de la SCEA FERME DE MONTPLAISIR.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur Rodolphe COSTENOBLE remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur Rodolphe COSTENOBLE est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/6

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23207

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA FERME DE MONTPLAISIR**

Messieurs CHABE Adrien, COSTENOBLE Rodolphe demeurant à **FREVENT** a déposé un rescrit pour :
123 ha 00 a 00 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	154	C	00135		ZD	0102			01	T			2	07	20
* TOTAL COMMUNE DE BONNIERES													2 07 20		
62	158	C	00126		ZD	0054			02	T			1	63	40
					ZD	0055			02	T			0	06	00
					ZH	0022			03	T			0	57	90
* TOTAL COMMUNE DE BOUBERS SUR CANCHE													2 27 30		
62	361	B	00338		ZH	0019			03	T			0	70	10
* TOTAL DU COMPTE =													0 70 10		
62	361	C	00180		ZH	0082			02	P			1	44	70
* TOTAL DU COMPTE =													1 44 70		
62	361	C	00265		AE	0004			03	P			0	73	60
					AE	0129			03	P			2	17	66
					ZH	0052			04	P			1	38	20
* TOTAL DU COMPTE =													4 29 46		
62	361	C	00266		ZH	0058			02	T			0	19	00
					ZH	0059		J	02	T			4	16	40
					ZH	0059		K	03	T			1	38	80
					ZH	0071			03	T			1	48	80
* TOTAL DU COMPTE =													7 23 00		
62	361	C	00341		ZH	0050		AJ	04	P			0	56	89

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
				(1)											
62	361	C	00341		ZH	0050		AK.03	P				1 13 79		
* TOTAL DU COMPTE =													1 70 68		
62	361	D	00675		ZH	0051			04	P			0 68 70		
* TOTAL DU COMPTE =													0 68 70		
62	361	D	00795		ZH	0075		A 01	P				0 74 50		
					ZH	0075		B 03	T				0 92 10		
* TOTAL DU COMPTE =													1 66 60		
62	361	F	00129	O	ZE	0040		A 02	P				0 65 66		
* TOTAL DU COMPTE =													0 65 66		
62	361	F	00135	O	ZH	0040		J 03	P				1 51 20		
					ZH	0040		K 04	P				1 51 20		
					ZM	0043		B 03	P				6 86 26		
					ZN	0039		J 02	T				1 64 15		
					ZN	0039		K 03	T				1 64 15		
* TOTAL DU COMPTE =													13 16 96		
62	361	F	00138		ZH	0061		J 01	T				1 67 70		
					ZH	0061		K 02	T				4 00 00		
					ZH	0061		L 03	T				1 03 10		
					ZH	0074			03	T			4 51 50		
* TOTAL DU COMPTE =													11 22 30		
* TOTAL COMMUNE DE FREVENT													42 78 16		
62	694	B	00203		ZD	0037			03	P			0 95 90		
* TOTAL COMMUNE DE REBREUVE SUR CANCHE													0 95 90		
62	749	D	00082		AD	0087			01	P			0 59 12		
					AI	0013			04	P			2 93 50		
* TOTAL DU COMPTE =													3 52 62		
62	749	M	00056		AI	0012		J 03	P				0 58 45		
					AI	0012		K 04	P				0 58 45		
* TOTAL DU COMPTE =													1 16 90		
* TOTAL COMMUNE DE ST GEORGES													4 69 52		
62	791	M	00022		ZE	0009		J 02	T				0 57 68		
					ZE	0009		K 04	T				0 19 23		
* TOTAL DU COMPTE =													0 76 91		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
																(1)
62	791	S	00011		ZE	0010		J	02	T			277	76		
						0010		K	04	T			092	58		
* TOTAL DU COMPTE =													370	34		
* TOTAL COMMUNE DE SERICOURT													447	25		
62	795	B	00080	O	A	0198		A	04	T			102	64		
						0198		B	03	P			135	43		
						0199			03	P			054	93		
						0259			03	P			193	68		
						0272			02	P			004	00		
						* TOTAL DU COMPTE =										
62	795	B	00087		ZE	0018			03	T			334	21		
						0019			03	T			052	40		
						0020			03	T			102	57		
						ZK 0025		J	03	T			179	38		
						ZK 0025		K	04	T			020	00		
						ZK 0026		J	03	T			104	91		
						ZK 0026		K	04	T			020	98		
						* TOTAL DU COMPTE =										
62	795	B	00102		ZH	0012		J	02	T			362	93		
						0012		K	04	T			362	92		
* TOTAL DU COMPTE =													725	85		
62	795	B	00103		A	0095			04	P			032	30		
						ZE 0021		J	03	T			081	47		
						ZE 0021		K	04	T			040	74		
						ZE 0022		J	03	T			120	98		
						ZI 0080			05	T			128	10		
						ZK 0024			03	T			121	73		
* TOTAL DU COMPTE =													525	32		
62	795	C	00067		ZI	0029			02	T			129	67		
* TOTAL DU COMPTE =													129	67		
62	795	N	00012		A	0086			03	P			040	43		
						B 0062			03	P			036	70		
						B 0804			02	P			066	13		
						ZE 0024		J	03	T			243	87		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-06-12-00023

Contrôle des structures - Rescrit -EARL DU PONT
D AIX.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :

DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-22557
Réf. DRAAF : 99

EARL DU PONT D'AIX

Monsieur HARLE Yannick

3 le pont d'aix

62360 HESDIGNEUL LES BOULOGNE

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 13/02/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en la transformation du GAEC en EARL.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- la transformation du GAEC en EARL ne constitue pas une nouvelle entité morale ;
- la surface exploitée reste inchangée ;

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet ; Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 12 juin 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22557

EARL DU PONT D'AIX représentée par **Monsieur HARLE Yannick** demeurant à **HESDIGNEUL LES BOULOGNE** a déposé un rescrit pour : 38,6657 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie
ECHINGHEN	A176	ha 26 a 00 ca
	A178	4 ha 04 a 00 ca
	A203	1 ha 29 a 60 ca
	A205	ha 27 a 37 ca
	A350J	7 ha 76 a 37 ca
	A350K	5 ha 87 a 64 ca
	B0001	ha 69 a 85 ca
	B0005	5 ha 52 a 45 ca
	B0011	5 ha 07 a 90 ca
	B0012J	1 ha 26 a 20 ca
	B0012K	1 ha 26 a 20 ca
	B0024	2 ha 36 a 15 ca
	B0371J	ha 92 a 26 ca
	B0371K	ha 92 a 26 ca
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	AC119	ha 17 a 32 ca
HESDIN L ABBEE	A0024	ha 65 a 37 ca
	A0039	1 ha 28 a 74 ca
	A0164	ha 65 a 16 ca
	A0031	1 ha 59 a 50 ca
	A0037	ha 80 a 27 ca
	A0041A	ha 30 a 07 ca
	A0041B	ha 96 a 41 ca
	A0042	ha 52 a 99 ca
	A0087	1 ha 32 a 90 ca
	A0117	1 ha 03 a 40 ca
	A0142	ha 2 a 45 ca
	A0147	1 ha 24 a 90 ca
	A0149	ha 73 a 20 ca
	A0153	7 ha 14 a 20 ca
	A0154	ha 96 a 90 ca
	A0162	ha 71 a 49 ca
A0163	ha 87 a 74 ca	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
	A0256	ha 67 a 06 ca
	A0286	1 ha 87 a 90 ca
	A0305	ha 59 a 69 ca
HESDIN L ABBEE	A0344	ha 77 a 70 ca
	A0383	ha 7 a 95 ca
	A0384	ha 57 a 24 ca
	A0382	ha 31 a 12 ca
	A0379	ha 1 a 47 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr